

Direction générale de l'administration pénitentiaire

7.7.2026 - | Ministère de la Justice

La direction générale de l'administration pénitentiaire pilote la politique de prise en charge des personnes placées sous main de justice en détention et en milieu ouvert. Elle met en place l'exécution des peines et contribue à la réinsertion des personnes condamnées.

Organisation

L'organisation de l'administration pénitentiaire repose sur :

- une direction générale
- une direction des métiers, dirigée par un directeur d'administration centrale
- une direction de l'administration, dirigée par un directeur d'administration centrale
- une inspection générale de l'administration pénitentiaire (IGAP), dirigée par un directeur d'administration pénitentiaire
- neuf directions interrégionales et une direction des services pénitentiaires d'outre-mer
- 186 établissements pénitentiaires
- 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation
- le service national du renseignement pénitentiaire
- l'École nationale d'administration pénitentiaire, qui est chargée de la formation des personnels pénitentiaires
- L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP).

L'administration pénitentiaire compte 46 000 agents dont plus de 31 800 personnels de surveillance et plus de 5 300 personnels d'insertion et de probation.

Missions

La direction générale de l'administration pénitentiaire a une double mission :

- une mission de **surveillance**, en assurant le maintien en détention des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire
- une mission de **prévention de la récidive**, menée par l'ensemble des personnels, dont les personnels d'insertion et de probation. Cette mission consiste à préparer la réinsertion des personnes qui lui sont confiées et à assurer le suivi des mesures et peines exécutées en milieu ouvert, en collaboration avec des partenaires publics et associatifs.

<https://www.justice.gouv.fr/ministere-justice/missions-organisation/direction-generale-ladministration-penitentiaire>